

DECISION DU PRESIDENT

PORTANT CRÉATION DE TROIS VACATIONS DANS LE CADRE DE L'ACTIVITÉ CULTURELLE DE LA MÉDIATHÈQUE DE L'ABBAYE - NELSON MANDELA DE CRÉTEIL

Le Président,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5211-10 qui prévoit à son sixième alinéa que le Président peut recevoir délégation d'une partie des attributions du conseil de territoire ;

VU la délibération du conseil de territoire n°CT2016.3/020 du 9 mars 2016 relative à la rémunération des vacataires au sein des équipements culturels ;

VU la délibération du conseil de territoire n°CT2020.2/020-1 du 15 juillet 2020 modifiée relative aux attributions déléguées au Président ;

VU l'arrêté du Président n°AP2022-022 du 11 juillet 2022 portant délégation de signature à Monsieur Fabien TASTET et Madame Sonia BRUNET-BARAT ;

CONSIDERANT que, dans le cadre des manifestations culturelles qu'il organise, Grand Paris Sud Est Avenir souhaite proposer des rencontres littéraires et des animations dans le cadre de la saison culturelle de la médiathèque de l'Abbaye – Nelson Mandela de Créteil;

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de recourir à des intervenants extérieurs pour l'organisation de ces animations ; qu'à cet égard, il convient de créer deux vacations ;

DECIDE

ARTICLE 1: Trois vacations sont créées dans le cadre des activités culturelles organisées à la médiathèque de l'Abbaye – Nelson Mandela de Créteil, conformément au tableau ci-annexé.

	Informations sur l'accusé de réception			
	Envoyé à	Préfecture de Créteil		
	le	03/02/23		
	Accusé réception le	03/02/23		
	Numéro de l'acte	DC2023/155		
	Identifiant télétransmission	094-200058006-20230101-lmc141394-AU-1-1		



ARTICLE 2: Copie de la présente décision sera adressée à :

- Madame la Préfète du Val-de-Marne ;
- Monsieur le comptable de la Direction Générale des Finances Publiques.

Publication en sera faite dans les formes requises pour les délibérations du conseil de territoire.

Communication en sera donnée au conseil de territoire lors de sa séance la plus proche.

Fait à Créteil, le 3 février 2023.

Pour le Président et par délégation, Le Directeur Général des Services,



Signé Fabien TASTET

Informations sur l'accusé de réception			
Envoyé à	Préfecture de Créteil		
le	03/02/23		
Accusé réception le	03/02/23		
Numéro de l'acte	DC2023/155		
Identifiant télétransmission	094-200058006-20230101-lmc141394-AU-1-1		

Création de vacations dans le cadre des manifestations culturelles 2023 à la médiathèque de Créteil.

NATURE DE LA VACATION	PROFESSION DU VACATAIRE	NOMBRE DE VACATION	NOMBRE DE SERVICE PAR VACATION	Date et Heure	Rémunération sur la base de 70€ net par service
Animation d'un atelier d'écriture	Auteur	1	8	Samedi 4 février 2023	560 €
Conférence	Animateur	1	8	Samedi 11 février 2023	560 €
Conférence	Animateur	1	11	Samedi 25 mars 2023	770 €